

**ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – 2021-2024**

**TOUR DE L'ERDRE DINGHY 12
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
GRADE 5 A
Sam 06 et Dim 07 avril 2024**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le club house du SNO ; ils seront également mis en ligne à l'adresse : [Lien vers tableau Officiel](#)
3.2 Le PC course est situé au club house téléphone : 02 40 50 81 51 courriel : info@snonantes.fr.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes. Après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
06 AVRIL 2024	DINGYY 12
07 AVRIL 2024	DINGHY 12

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course :

- Le samedi 06 avril 2024 : **13hr30**.
- Le dimanche 07 avril 2024 : **10hr00**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classes	DINGHY 12
Pavillon de classe	Pavillon DINGHY 12

9. LES PARCOURS

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Le numéro du parcours construit ou la lettre du raid sera indiqué sur le panneau situé à bâbord du bateau comité.
Les parcours sont consultables sur le site du club à l'adresse suivante : <https://www.snonantes.fr/regates-habitable-parcours-inscrip>

10. MARQUES

- 10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée jaune ou blanche	Bouée cylindrique jaune	Bouée rouge avec un Pavillon Bleu sur hampe ou une bouée cylindrique jaune

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 n'est pas modifiée.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible (Parcours construit)	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
DINGHY 12	20 min	30 min

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé 1 étage du bâtiment d'accueil. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

26. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'AO

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Nicolas Monsterleet

Président du jury : Hervé le Gac

Commissaire aux résultats : Nicole Pincemy

ANNEXE ZONES DE COURSE

Voir AC annexe 1

ANNEXE PARCOURS

Voir chapitre 9 de l'IC